

Rapport de la Commission des finances du Conseil communal

Préavis municipal N° 1303 / 2022

COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a tenu deux séances de commission à la salle Doret. Elle s'est réunie une première fois le lundi 23 mai afin d'examiner les comptes 2021 et préparer les questions, qui allaient être posées lors de la séance plénière. Les questions ont été préalablement transmises à M. Etienne Blanc, Municipal des finances. Ainsi qu'au Boursier communal, M. Yvan Leiser.

En préambule de sa séance du 23 mai, la Commission a eu l'occasion de rencontrer le Conseil de fondation de la FSEJ. La fondation était représentée par Madame Claire Glauser, Présidente, Madame Magali Schlaubitz, Secrétaire générale, Monsieur Alain Amy, membre du Conseil de fondation et représentant de la Municipalité, ainsi que Madame Carol Gay, membre du Conseil de fondation. Cette rencontre avait pour but de comprendre les règles et les directives qui régissent les structures d'accueil de la fondation afin d'apprécier plus finement les comptes et budgets de la FSEJ.

Lors de sa première séance, la Commission des finances était composée de Mesdames Camille Moser, Carol Gay, Chantal Bellon, ainsi que de Messieurs Laurent Fouvy, Vincent Arlettaz, Rémy Sulzer, Alain Plattet, Maximilien Westphal, Guy Wolfensberger et du soussigné. Alessandra Silauri était excusée.

Lors de séance plénière, la Commission des finances était composée de Mesdames, Carol Gay, Chantal Bellon, ainsi que de Messieurs Laurent Fouvy, Vincent Arlettaz, Alain Plattet, Guy Wolfensberger et du soussigné. Camille Moser, Alessandra Silauri, Rémy Sulzer et Maximilien Westphal, étaient excusés.

Au cours de la séance plénière du 31 mai 2021, les Commissaires ont obtenu les réponses à toutes leurs questions et ont pu ainsi obtenir tous les compléments d'information nécessaires.

La Commission des finances remercie la Municipalité et toutes les personnes qu'elle a pu rencontrer pour leur disponibilité, les renseignements précis et les explications détaillées qu'elles ont fournis, en plus des informations qui figuraient dans les comptes. Elle tient particulièrement à remercier M. Etienne Blanc, Municipal des finances ainsi que M. Yvan Leiser, Boursier

communal pour leur disponibilité, leurs réponses et les échanges qui ont pu intervenir lors de la séance plénière.

Par ailleurs, je tiens à remercier, sans réserve, tous les membres de la Commission des finances qui ont travaillé avec compétence, sérieux et un excellent esprit d'équipe.

Généralités

Conformément au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ainsi qu'au règlement du Conseil communal, la Commission des finances a analysé les comptes 2021 de la Bourse communale et des Services Industriels présentés par la Municipalité. Elle vous fait part, ci-après, de ses observations sous la partie commentaires.

Le soussigné a été invité 1^{er} juin 2022 à participer à la séance finale sur l'audit de la révision des comptes communaux 2021. La fiduciaire Fidexaudit SA, représentée par M. J.Ph. Dupraz était en charge du mandat de contrôle des comptes 2021 de la Bourse communale ainsi que des Services Industriels.

Toutes les vérifications se sont soldées par une appréciation positive et aucun élément de non-conformité n'a été relevé. La fiduciaire Fidexaudit arrive à la conclusion que selon son appréciation, les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Par conséquent, le préavis de Fidexaudit est favorable.

Il est relevé que les membres de la Commission des finances ont eu connaissance du rapport détaillé de l'auditeur sur le contrôle des comptes communaux annuels 2021 à l'attention de la Municipalité de la Commune de Lutry.

Le soussigné a également été invité à l'assemblée générale du Rivage SA en tant qu'observateur, le vendredi 20 mai 2022.

Commentaires généraux sur les comptes

Le budget 2021 prévoyait un déficit de Fr. 3'816'000 en tenant compte du transfert du bénéfice de l'électricité à la bourse.

Après allocations aux amortissements et aux réserves obligatoires, le bénéfice de la bourse communale 2021 se monte à Fr. 2'730'515. Le transfert du bénéfice de l'électricité à la bourse porte ce bénéfice à Fr. 3'980'515. Ce bénéfice est ramené à Fr. 725'515 après l'attribution de Fr. 3'255'000 aux fonds de réserve libres.

Si l'on compare le résultat de l'exercice 2021 au budget initial, l'excédent impressionnant de recettes et des économies budgétaires se montent à Fr. 9'987'180.

Cet excellent résultat est une surprise et il est réjouissant de constater que la situation financière de la commune demeure favorable exercice après exercice. Il est intéressant d'observer que les comptes de ces 5 dernières années ont systématiquement été plus favorables qu'attendu.

Cependant, une fois de plus, il faut souligner que le contexte économique difficilement mesurable de ces dernières années met clairement en perspective les difficultés à établir des budgets au plus proche des réalités. Les différentiels en faveur de la commune entre les budgets et les comptes sont souvent importants. Lors de l'établissement du budget 2021, il a notamment été relevé que la Municipalité s'était efforcée à présenter un budget des plus serré possible pour être budgétairement au plus près de la réalité.

Il faut également relever que la commune dispose de liquidités importantes, qui l'a contrainte à multiplier les placements de façon à minimiser les intérêts négatifs. Cette situation est paradoxale dans un contexte de problèmes globaux (pandémie, climat, Ukraine).

Les revenus de fonctionnement pour l'exercice 2021 se sont élevés à Fr. 82'263'535, en hausse de 11'126'535 par rapport au budget 2020. Les recettes fiscales conjoncturelles ont été en nette progression (Fr. 4'675'000). Les recettes fiscales des particuliers et des impôts sur le bénéfice et le capital des entreprises sont supérieurs de plus de 10% aux estimations budgétaires (Fr. 4'380'000).

Ces revenus en hausse s'expliquent également par des gains extraordinaires liés à un legs de Fr. 690'000, des taxes de raccordements aux réseaux EC/EU supérieures de Fr. 505'000, ainsi qu'à une compensation cantonale RIE III supérieure de Fr. 250'000.

En comparaison des comptes 2020, les charges de fonctionnement (Fr. 76'598'145) ont fortement augmenté (+ Fr. 5'234'903), soit une augmentation 7.34%. Comme indiqué dans le rapport des comptes, cette augmentation provient essentiellement d'un complément péréquatif de 5.2 millions à payer pour 2021. Ces charges ont été partiellement compensées par des économies de Fr. 1.5 million réalisées sur les charges exclusivement communales. Plus d'un demi-million découle des mesures de restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.

Le résultat financier, qui est déterminé par la différence entre les recettes totales (Fr. 84'143'350.76) et les dépenses totales (Fr. 81'903'626.18), nous donne un bénéfice financier ou un excédent de liquidités de Fr. 2'239'724.58. L'excédent de liquidités 2021 a augmenté la fortune de la Bourse communale de Fr. 14'323'149.91 au 31.12.2020 à Fr. 16'562'874.49 au 31.12.2021. La fortune par habitant (10691) est de Fr. 1'550.

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 (Fr. 5'290'221) ont été inférieure de près d'un million qu'en 2020. Les fonds de réserve libres au 31 décembre 2021 se montent à Fr. 24'046'457. Le nouveau fonds de réserve pour le financement de projets de transition énergétique communaux de Fr. 2'200'000 y est inclus.

L'autofinancement de plus de 9.9 millions (y compris le bénéfice de la distribution d'électricité des Services Industriels) est un des indicateurs de la bonne santé financière de notre commune. Ce taux est de 9.59% en 2021 alors qu'il n'était que de 1.09% en 2020.

Services Industriels

Budgétisés à Fr. 3'268'000, les coûts nets de l'administration des Services Industriels s'élèvent, pour l'exercice 2021 à Fr. 3'042'914 et marquent une économie budgétaire de Fr. 225'086 (-6.89%) consécutives en grande partie : aux frais de personnel inférieurs de Fr. 181'763 aux prévisions budgétaires en raison principalement du report ou de l'abandon de certains mandats externes prévus au budget. L'écart de ce poste représente à lui seul une économie budgétaire de Fr. 122'480.

Pour le Service des eaux, la capacité d'autofinancement s'élève à Fr. 754'330 et les investissements à Fr. 661'857. En tenant compte de l'allocation de Fr. 800'480,05 au fonds de réserve, la fortune réelle du Service des eaux passe de Fr. 255 065 en 2020 à Fr. 382'724 en 2021.

Pour le Service de l'électricité, la capacité d'autofinancement s'élève à Fr. 298'799 et les investissements à Fr. 753'076, donnant un découvert financier de Fr. - 454 277, ce qui diminue la fortune réelle à Fr. 13'221'041.

Les Services Industriels présentent un déficit financier 2021 de Fr.205'301.79. Ce déficit diminue la fortune réelle des Services Industriels de Fr.14'137'071.36 au 31 décembre 2020

à Fr.13'931'769.57 au 31 décembre 2021.Ce déficit est essentiellement dû au transfert du bénéfice de l'électricité de Fr.1'250'000 des SI à la Bourse communale au 31.12.2021.

Société d'exploitation du Rivage SA

Après une année 2020 assez compliquée liée à la pandémie COVID 19 (perte de Fr. 2'225.50), l'année 2021 a été meilleure autant en termes de chiffre d'affaires (+57.3%) que de résultat de l'exercice (bénéfice de Fr. 67'714). Il est à noter que les chiffres semblent être en constante amélioration malgré les contraintes liées à la situation du COVID 19. La société n'a pas fait appel aux prêts COVID ni en 2020 et ni en 2021. Par contre, des aides RHT ont été obtenues tant en 2020 qu'en 2021.

Pour rappel, le loyer a été fixé conformément aux conclusions du préavis 1277/2020, soit le 8% du chiffre d'affaires. Pour l'année 2021, le chiffre d'affaires a atteint de près de 3 millions de francs. C'est donc un loyer de Fr 238 430,86 similaire aux loyers pratiqués avant l'introduction du loyer lié au chiffre d'affaires qui a été encaissé par Commune.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal 1303/2022 de la Municipalité sur les comptes communaux 2021,

Vous propose à l'unanimité des membres présents à la séance plénière, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Lutry


- Vu le préavis municipal n° 1303/2022 de la Municipalité sur les comptes communaux ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;

décide :

d'approuver, tels que présentés, les comptes de l'exercice 2021 :

1. De la Bourse communale ;
2. Des Services industriels.

Au nom de la Commission, son Président

Commission des finances
Le Président

Ludovic Paschoud

Lutry, le 09 juin 2022